

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Rapport Doing business 20

LE Gabon a amélioré 3 des 10 indicateurs de performance retenus par la Banque mondiale, en réussissant l'exploit de passer de 31 à 10 jours dans la création d'entreprise. Mais avec une note de 45/100, le pays devra intensifier ses efforts en vue d'assainir sa législation des affaires s'il veut devenir une destination de choix pour les capitaux étrangers et autres projets d'envergure, dans le cadre des Partenariats public-privé.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

UN rapport sert aujourd'hui de référence mondiale pour juger de la capacité d'un pays à offrir les meilleures conditions pour les investisseurs. Il s'agit du rapport Doing business de la Banque mondiale, qui mesure, chaque année, la facilité à faire les affaires dans le monde. Pour la 17^e année consécutive, la Banque mondiale a rendu ses conclusions, à travers une note synthétique (sur 100) résumant les dix indicateurs de performances choisis pour son étude. Il s'agit de la (1) création d'entreprise ; (2) Obtention d'un permis de construire ; (3) Raccordement à l'électricité ; (4) Transfert de propriété ; (5) Obtention de prêts ; (6) Protection des investisseurs minoritaires ; (7) Paiement des taxes et impôts ; (8) Commerce transfrontalier ; (9) Exécution des contrats et (10) Règlement de l'insolvabilité.

La lecture du rapport de la Banque mondiale impose un premier constat : le Gabon devra intensifier ses efforts en vue d'assainir sa législation des affaires s'il veut devenir une destination de choix pour les capitaux étrangers et autres projets d'envergure, dans le cadre des Partenariats public-privé.

Avec une note de 45/100 (en dessous de la moyenne), le Gabon est classé à la... 40^e place africaine, au 2^e rang dans la zone Cémac - l'espace sous-régional est considéré comme le plus réfractaire aux réformes - et au 169^e rang mondial. Le pays a, néanmoins, gagné 0,5 point

par rapport à l'édition 2019 (44,5/100).

Le Gabon a amélioré 3 des 10 indicateurs de performance retenus par la Banque mondiale. Il s'agit de la "Création d'entreprises" (+4,4 points), "Obtention d'un permis de construire" (+1,1), et "Raccordement à l'électricité" (+0,2).

En effet, alors qu'il fallait 31 jours pour créer une entreprise au Gabon en 2018, il en faut... 10 en 2019. Un bel exploit qui doit pourtant servir de catalyseur pour les autres indicateurs. Efforts* Excepté l'indicateur "Règlement de l'insolvabilité" (-0,4 point) qui a encore chuté, tous les autres indicateurs ont stagné. Notamment "Protection des investisseurs minoritaires", considéré comme le pire indicateur de l'environnement des affaires au Gabon, avec une note de 24/100. En effet, dans sa méthodologie, Doing Business évalue le niveau de protection des investisseurs minoritaires en cas de conflits d'intérêts par un ensemble d'indicateurs, et les droits des actionnaires dans la gouvernance d'entreprise par un autre. Les données proviennent d'un questionnaire soumis à des avocats d'affaires et des juristes d'entreprise et sont basées sur la réglementation des valeurs mobilières, le droit des sociétés, les règles de procédure civile et de

preuve. D'une manière générale, le Gabon n'a obtenu la moyenne que dans 2 des 10 indicateurs du rapport : Création d'entreprise (87/100) et Obtention d'un permis de construire (59,8/100). Des résultats, certes encourageants, mais encore largement insuffisants par rapport aux ambitions de l'État d'augmenter le flux d'investissements directs étrangers, indispensables pour financer aujourd'hui ses grands projets de développement. "De la part du Gabon, nous attendons plus d'efforts pour améliorer le climat des affaires, surtout plus d'efforts pour simplifier les règlements en vigueur sur le fonctionnement des entreprises étrangères sur le territoire gabonais", avait déclaré l'ambassadeur de Russie au Gabon, Dmitry Kourakov, en prélude à la tenue du 1^{er} sommet Russie Afrique. À méditer.

Le Gabon devra intensifier ses efforts en vue d'assainir sa législation des affaires s'il veut devenir une destination de choix pour les capitaux étrangers et autres projets d'envergure.



Les locaux de l'ANPI, entité en charge de la création des entreprises.

EVOLUTION DES NOTES DU GABON (sur 100)

INDICATEURS	Note rapport DB 2020	Note rapport DB 2019	Variation
Création d'entreprise	87	82,6	+4,4
Obtention d'un permis de construire	87	82,6	+4,4
Raccordement à l'électricité	87	82,6	+4,4
Transfert de propriété	41,1	41,1	-
Obtention de prêts	41,1	41,1	-
Protection des investisseurs minoritaires	40	40	-
Paiement des taxes et impôts	35,9	35,9	-
Commerce transfrontalier	43,9	43,9	-
Exécution des contrats	32,8	32,8	-
Règlement de l'insolvabilité	35,9	36,3	-0,4
Note finale	45	44,5	+0,5

Source : Banque mondiale/Doing Business

CLASSEMENT AFRIQUE

1	Maurice	28	Bénin
2	Rwanda	29	Burkina Faso
3	Maroc	30	Mauritanie
4	Kenya	31	Gambie
5	Tunisie	32	Guinée
6	Afrique du sud	33	Algérie
7	Zambie	34	Ethiopie
8	Botswana	35	Comores
9	Togo	36	Madagascar
10	Seychelles	37	Sierra Leone
11	Namibie	38	Burundi
12	Malawie	39	Cameroun
13	Côte d'Ivoire	40	Gabon
14	Djibouti	41	Sao Tomé
15	Egypte	42	Soudan
16	Ouganda	43	Guinée Bissau
17	Ghana	44	Liberia
18	Eswatini	45	Angola
19	Lesotho	46	G. Equatoriale
20	Sénégal	47	Congo
21	Nigeria	48	Tchad
22	Niger	49	RDC
23	Cap-vert	50	RCA
24	Mozambique	51	Soudan du Sud
25	Zimbabwe	52	Libye
26	Tanzanie	53	Erythrée
27	Mali	54	Somalie

© D. Maixant MOUSSAVOU

2020 : intensifier les efforts



L'ANPI-Gabon à la croisée des chemins

LOURDEURS administratives, effectifs pléthoriques, besoin de formation... L'Agence nationale de promotion des investissements du Gabon a besoin d'un toilettage en profondeur.

MSM
Libreville/ Gabon

RATTACHÉE à la présidence de la République et placée sous tutelle du ministère en charge de la Promotion des investissements, l'Agence nationale de promotion des investissements du Gabon (ANPI-Gabon) a été créée par décret n°0311/PR/MPIHAT du 14 septembre 2014. Par les effets de ce décret, l'ANPI-Gabon est le guichet de l'investissement, la porte d'entrée des investisseurs au Gabon. Elle englobe les métiers de la création d'entreprises, et de la promotion des investissements et des exportations. Mais alors que le guichet unique de la Zone économique à régime privilégié de Nkok (Zerp) est devenu, en quelques années, une référence africaine en la matière, en tirant le Gabon vers le haut, celui de l'ANPI-Gabon peine toujours à remplir ses obligations. Si elle a réussi à améliorer ses services dans



Photo: DR

Ça dort à l'ANPI....

le temps et à offrir une belle interface virtuelle de communication, l'ANPI-Gabon n'arrive toujours pas à regrouper toutes les administrations jugées indispensables dans la création d'entreprises. Notamment la Douane, la mairie ou encore une partie des Impôts. Malgré les appuis multiformes de la Banque mondiale à travers le Projet de promotion de l'investissement et de la compétitivité (PPIC), mais également du Fonds monétaire international, bon nombre d'utilisateurs se plaignent encore des lourdeurs administratives et une communication pas toujours en phase avec la réalité. Notamment des réclamations vantant "la création d'entreprise en ...48 heures", qui jettent un discrédit sur l'agence. Le candidat aux affaires est souvent ballotté entre l'agence centrale et

ces autres administrations qui appliquent leurs propres règles, en termes de procédures et de temps. " Il m'a fallu plus de 2 mois pour obtenir les signatures et les documents nécessaires pour changer le statut juridique de mon entreprise. Les conseils changeaient d'un agent à un autre... ", a témoigné un jeune chef d'entreprise, désabusé. Le personnel jugé pléthorique n'est, dit-on, pas toujours à la hauteur des recommandations de la direction générale. Un problème de compétences et de formation qui plombe, entre autres, le fonctionnement optimal de l'agence.

Les usagers se plaignent encore des lourdeurs administratives et une communication pas toujours en phase avec la réalité.

En attendant la feuille de route du gouvernement...

DEPUIS pas mal de temps, des sommets ayant pour objet le développement économique de l'Afrique se multiplient à travers le monde. Face à ce grand intérêt il est évident que seuls les pays africains les plus audacieux, vigilants et ambitieux pourront tirer leur épingle du jeu.



Jean-Fidèle Otandault.

MSM
Libreville/Gabon

FORUM Turquie-Afrique, Ticaad 7 au Japon, sommet Russie-Afrique... Les grands sommets internationaux se multiplient en faveur de l'Afrique. Et seuls les plus audacieux en matière de réformes remporteront la grosse mise des Investissements directs étrangers (IDE).

Dépourvu de matières premières, le Rwanda a misé sur l'amélioration de son environnement des affaires pour capter aujourd'hui l'un des plus gros flux d'investissements en Afrique. Ceci, à travers le Rwanda development board (RDB), qui est un département regroupant toutes les agences gouvernementales chargées d'attirer, de retenir et de faciliter les investissements dans l'économie nationale. Le Rwanda est aujourd'hui

classé 2e en Afrique en matière de facilités à faire les affaires. Des pays comme le Togo, la Côte d'Ivoire ou encore le Sénégal s'engouffrent aujourd'hui dans la brèche avec des résultats immédiats, au vu de leur classement obtenu cette année, comparativement aux années précédentes. Lors de sa prise de fonction, le ministre de la Promotion des investissements et des partenariats publics-privé, Jean-Fidèle

Otandault, avait, le 24 juin 2019, reprécisé le cap des priorités gouvernementales aux responsables de l'ANPI-Gabon. Il s'agit, entre autres, de donner du contenu à la promotion des investissements ; améliorer la position du Gabon, actuellement 169e au classement mondial du Doing business 2019 ; et faire de l'ANPI une agence mondialement compétitive.